



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU CTPN REUNION LE 27 AOÛT 2022

CTPN Réunion

43, chemin de Cotte
97417 La Montagne

Nombre de membres présents : 51 :

Nombre de membres représentés : 43 :

Le quorum de **70** étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.



ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE ORDINAIRE



- ✓ **APPEL ET ÉMARGEMENT DES ADHÉRENTS.**
- ✓ **DÉSIGNATION DES ASSESSEURS ET SCRUTATEURS
VÉRIFICATION DES POUVOIRS.**
- ✓ **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- ✓ **RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.**
- ✓ **RAPPORT DU SECRÉTAIRE.**
- ✓ **RAPPORT FINANCIER- APPROBATION.**
- ✓ **AFFECTATION DU RÉSULTAT- APPROBATION**
- ✓ **MISE EN CONFORMITÉ POUR PROCÉDER AUX OPERATIONS COMPTABLES
SUR LES COMPTES BANCAIRES DU CLUB PAR LE PRÉSIDENT ET A LA TRÉSORIERE -
APPROBATION.**
- ✓ **VŒUX DES ADHERENTS EXPRIMÉS AVANT LE 17 AOÛT 2022.**
- ✓ **QUESTIONS DIVERSES.**

Le 27 Aout, au Port, les membres de l'association CTPN Réunion sont réunis au Stand de Tir du Club en Assemblée générale ordinaire sur convocation du président représenté par le Secrétaire, datée du 25 Juillet. Le document suivant a été joint à la convocation :

- **Procuration**

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent compte rendu.

L'Assemblée est présidée par M. Daniel De Cotte, président de l'association.
Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Roudier Thierry.

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 9h35.

OUVERTURE

◆ ◆ ◆

RAPPORT MORAL

Présenté par le Président Daniel De Cotte

« Mesdames, Messieurs,

*Notre secrétaire nous a annoncé que le quorum est atteint.
Notre assemblée générale ordinaire annuelle peut légalement se tenir.*

Ce rendez-vous annuel prévu statutairement est un acte obligatoire mais nécessaire dans la vie d'une association. C'est un moment de rencontre et d'échange.

Nous vous rapporterons les éléments essentiels de ce qui s'est passé au cours de la saison 2021/2022, nous parlerons des décisions prises par le comité directeur et nous vous présenterons le bilan financier annuel.

C'est la deuxième année de mandature de l'équipe élue le 19 septembre 2020.

Ce rapport abordera chronologiquement les thèmes suivants :

- l'affaire des ogives,*
- l'organisation du T.S.V,*
- les adhérents de notre association*
- la gestion administrative de l'association,*
- l'occupation avec titre du stand,*

- l'entretien du stand,
- le matériel du stand,
- le respect de la sécurité dans le stand.

L'affaire des ogives :

Je ne reviendrai pas sur les détails de cette affaire qui a provoqué au sein du club, en 2020, un climat d'abord d'étonnement, puis délétère, suspicieux, et surtout malheureux pour tous les adhérents et également pour l'image du club.

Les 10 000 ogives récupérées ont été vendues aux tireurs du club. Vous retrouvez l'écriture de somme provenant de cette vente dans le bilan annuel.

Nous avons demandé par écrit à l'ex-président responsable de cette irrégulière opération le remboursement du transport et de la perte des 20 000 ogives manquantes. Nous aviserons de la suite à donner en cas du non-paiement de cette somme.

L'organisation du Tir Sportif de Vitesse (T.S.V) :

Je vous avais parlé de l'ambiance malsaine observée en 2020 dans cette discipline. Nous avons depuis nommé un responsable de la formation, un responsable de la pédagogie et un responsable du stand TSV placés sous la direction de Jean-Michel SCHIANO.

Les règles de procédure d'accessibilité ont été revues.

Depuis, le groupe formé d'une dizaine de tireurs, fonctionne de manière harmonieuse et dans un climat sportif. Les tireurs nouvellement formés ont même participé aux compétitions régionales.

Les adhérents de notre association :

Nous sommes 138 adhérents alors que nous étions l'année précédente à 161.

Les adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion pour des raisons diverses, mutation dans un autre club local ou dans l'hexagone ou tout simplement ne font plus de tir. Quelques chiffres vous seront donnés par le secrétaire dans son rapport.

Le stand est ouvert régulièrement tous les samedis de 8 heures à 16 heures et les mardis de 14 heures à 16 heures.

Nous avons également veillé au respect de l'obligation pour toute personne désirant s'adhérer au club de suivre 4 séances d'initiation et de répondre à un QCM rédigé par la fédération française de tir. Ce mode de recrutement a montré ses preuves, Les nouveaux adhérents apprennent ou redécouvrent ainsi les fondements de la sécurité et du tir sportif. Cette procédure s'adresse à toute personne désirant s'adhérer quel que soit son appartenance à un service comme la Police, la Gendarmerie ou les Armées ou son nombre d'années comme tireur dans ces administrations de l'Etat ou dans une autre association de tir.

Nous n'avons pas cherché à recruter mais plutôt à fidéliser les tireurs.

Nous avons répondu à la demande de certains tireurs qui avaient réclamé de faire du tir sur les gongs. Des séances ont été organisées sous la houlette de Jean-Marc LAURET aidé de Nicolas BONNET. Au préalable, les tireurs devaient s'inscrire car le nombre de participants était limité à 5. Nous avons noté au bout de quelques séances, l'absence de plusieurs tireurs inscrits, sans même s'excuser. Nous avons dû arrêter ces séances. Nous étudierons la possibilité de reprendre cette activité mais vous accepterez que ce comportement n'encourage pas ceux qui bénévolement se déplacent pour l'animer.

Nous avons élargi le créneau de tir à la carabine 22LR, le samedi matin, de 8 heures à 10 heures. Depuis, plusieurs personnes ont fait l'acquisition d'une carabine pour se joindre au groupe déjà existant ce qui laisse penser que la décision est appréciée.

Nous avons laissé libre champ à des initiatives comme celle de l'organisation d'une compétition à la Carabine 22LR ouverte à plusieurs clubs, par David GESLIN et son équipe. Ce fût un succès par tous les participants et les curieux présents.

Audrey ARNOUX et Emmanuel LAURENT ont organisé, au stand, un samedi midi, un repas partage qui a réuni une vingtaine de personnes dans une ambiance amicale.

Un adhérent de notre club a organisé dans le cadre professionnel d'une entreprise de BTP, une séance de découverte du tir au Pistolet 10 mètres à dix salariés. Cette action a rapporté un peu d'argent à notre association.

Jean-Marc LAURET a organisé au cours de l'année une séance de passage de cibles couleurs. Je vous encourage vivement à adhérer à ce programme. Les niveaux sont renseignés par la couleur d'une cible qui va de la blanche à l'arc en ciel. La couleur est le contrôle du niveau technique acquis par le tireur.

Notre fédération nous autorise à pratiquer les 12 disciplines que vous connaissez suivant les installations de chaque club mais nous pouvons également pratiquer le tir de loisir.

Dans ce cadre, notre comité est prêt à étudier toute initiative sérieuse, codifiée et encadrée qui lui serait présentée.

La gestion administrative de l'association :

Le comité directeur du CTPN REUNION s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année sportive pour gérer les affaires courantes.

La gestion administrative est maintenant organisée, une permanence est observée de manière régulière tous les samedis matin de 8 heures à 12 heures.

La demande d'avis préalable et la demande d'invitation d'une personne sont à formuler soit sur le site du CTPN soit le samedi matin au bureau.

Pour la demande d'un contrôle de tir, le tireur dépose au bureau son carnet de tir en précisant le pas de tir où il va tirer.

Pour l'invitation il faut fournir la pièce d'identité de l'invité. Celui-ci sera identifié au FINIADA. Toutefois, l'invitation répétée de la même personne est à proscrire.

Le membre du comité directeur, permanent du jour, à l'opportunité de refuser la présence de l'invité.

Le contrôle au FINIADA est pratiqué systématiquement pour tout tir de découverte et d'initiation.

L'invité devra porter un badge « invité » pendant la durée de sa visite et sera sous l'entière responsabilité de l'inviteur.

L'occupation avec titre du stand :

La Mairie du Port a prolongé le bail en nous accordant une année, celle de la prochaine saison de tir qui se terminera le 31 août 2023.

Cette occupation reste menacée par un projet d'aménagement de la zone par la Mairie du Port qui entraînera la destruction du stand.

Nos démarches pour trouver un nouveau terrain d'activité continuent.

En compagnie de Danièle DEGARD, nous avons rencontré successivement le service foncier de la Mairie de la Possession, le service « des terrains délaissés » du Conseil Régional, Monsieur GIRONCEL Président de la CINOR et Maire de la commune de Sainte Suzanne, Monsieur MOUEZY Directeur des sports de la commune de Saint Denis, Monsieur Gilbert ROBERT propriétaire d'un terrain privé à Beaumont dans les hauts de Sainte Marie, Monsieur Steven Directeur des sports de la commune de Saint Paul et Monsieur SERAPHIN le Maire de Saint Paul au mois de mai 2022.

Ce dernier est venu visiter le stand, au mois de juillet 2022, en compagnie de la secrétaire de son cabinet, d'un responsable du service des sports et du responsable du foncier.

Nous suivons avec attention la suite qui sera donnée à ces premiers contacts et continuons nos recherches. Pour vous être honnête, Il n'y a rien pour l'instant de concret.

Nous gardons espoir mais notre survie reste incertaine.

L'entretien du stand :

La partie gazonnée et arborée de toute la surface clôturée est faite par une entreprise suivant un calendrier établi par la trésorière

Le chemin d'accès et la partie que nous utilisons comme parking sont entretenus par quelques bénévoles du club afin de réduire le coût de l'entretien.

Frédéric BOSCH a remplacé quatre pare-balles, deux en ruine qui se trouvent entre les 25 et 50 mètres et deux autres qui ont souffert lors du passage d'un cyclone se trouvant entre le 25 mètres et la ciblerie. Le premier a été payé par le club et les deux autres par notre assureur à la suite d'une déclaration formulée par notre secrétaire. C'est une somme importante mais la sécurité des adhérents et du tir imposaient ces réparations.

Nous réfléchissons sur le moyen d'évacuer l'accumulation des étuis de 22LR qui reste à demeure devant les pas de tir 25 et 50 mètres.

Les installations du stand vous sont livrées propres, nous vous demandons de les laisser dans ce même état au moment de votre départ. Tout ce qui restera sur place sera nettoyé par des bénévoles qui se comptent sur les doigts d'une main.

Nous notons cependant qu'un effort considérable, dans le domaine de la propreté, est adopté par de très nombreux tireurs.

Le matériel du stand :

Est entretenu toujours par quelques membres bénévoles du club.

Arnauld PIVERT a réparé plusieurs pistolets à air comprimé.

Les tireurs du TSV entretiennent régulièrement l'emplacement de tir et le matériel spécifique qui leur est dédié. Du matériel spécifique à cette discipline a été acheté ce qui permettra aux tireurs de varier les exercices de tir.

Quatre pistolets à air comprimé neufs ont été achetés. Ils sont à la disposition des adhérents.

Deux pistolets 22LR ont été offerts par un adhérent du club. Nous allons en faire la demande d'acquisition à la Préfecture au nom du CTPN REUNION.

Un tube d'air comprimé a été offert par un jeune adhérent en présence de son père.

Tout le matériel appartenant au club est maintenant rangé dans les locaux au stand.

Le respect des règles de sécurité :

Au cours d'une séance de tir, un projectile a atterri sur le toit de la caserne des Pompiers qui se trouve à proximité. Ce projectile provenait semble-t-il du stand TSV. Comme cette affaire, attisée par quelques pompiers, avait été relatée dans la presse, nous avons avec David GESLIN, rencontré le Colonel des Pompiers en charge de cette caserne. L'affaire est maintenant close. Sur le coup, nous avons fermé le stand du TSV pendant quelques temps afin d'assurer la sécurité de nos voisins. Nous avons mis en place des mesures de sécurité plus appropriées à cette discipline de tir. Depuis le tir dans cette zone a repris.

Ce qui nous rappelle que la sécurité est un élément important dans sa pratique. Nous devons rester vigilants et appliquer sans relâche les règles élémentaires de sécurité.

Quelques tireurs ont fait l'objet d'un rappel à ces règles et au comportement anti-sportif.

Ces rappels font l'objet d'une inscription au registre des incidents au stand. Ce registre est un document officiel.

Nous comptons sur votre implication perpétuelle et sans faille dans ce domaine.

Nous avons matérialisé les zones réservées aux tireurs dans le stand 25/50 mètres par un signallement en matière plastique de couleur blanche et rouge et par un portail pour le stand du TSV.

Pour terminer,

Je tiens à adresser mes sincères remerciements :

- aux membres du comité directeur qui ont :

Répondu présent à chaque fois qu'ils ont été sollicités,

Participé activement à toutes les décisions prises,

Et m'ont accompagné avec loyauté.

- aux adhérents bénévoles que je ne nommerai pas volontairement mais qui se reconnaîtront. Ces personnes ont, encore cette année, participé ponctuellement ou régulièrement au bon fonctionnement de notre association, à l'entretien de l'existant, à l'animation de nos activités et à la cohésion du groupe.

Je veux à cette occasion leur dire tout le respect que je leur porte.

- aux adhérents, qui ont accepté, respecté les changements opérés dans le fonctionnement de l'association et choisi de rester fidèles au CTPN REUNION.

-et à vous tous pour m'avoir écouté. »



RAPPORT ADMINISTRATIF DU SECRETARIAT

Rappel est fait de l'obligation pour chaque adhérent d'avoir son portail EDEN à jour. C'est maintenant une obligation légale pour la validité et l'obtention de la nouvelle licence. Cette dernière est maintenant dématérialisée et sera disponible uniquement sur l'espace EDEN. De plus ce portail servira de base à la migration vers le SIA. A ce jour et après de multiples reports, il n'y a pas de date pour sa mise en place.

Une mise à jour importante a été faite concernant l'enregistrement des certificats médicaux soit par ITAC ou EDEN. Il subsiste un problème sur l'affichage des photos d'identité. Il semble que le concepteur du portail travaille sur sa résolution dans les meilleurs délais.

La demande d'avis préalable n'est toujours pas fonctionnelle sur EDEN, il faut pour l'instant continuer à faire les demandes par l'intermédiaire du site CTPN REUNION.

Les différents canaux d'informations numériques du Club sont régulièrement en hausse de fréquentation.

Le Secrétaire passe la parole à la trésorière pour la présentation des comptes.



APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

Présenté par Dominique Léoville.

La Trésorière Dominique Léoville présente son rapport financier en bilan de la Saison 2021/2022. (Voir Annexe 1)

Au 31 Aout 2022, le bilan de fin de Saison 2021/2022 du CTPN présentait un solde positif de 238 114,88 euros.

Au Poste des dépenses, nous relevons un total de 30 921,21 euros comprenant :

-Frais de fonctionnement : 15 019,87 euros dont :

- Ligue et FF Tir (Licences incluses) : 14 224 euros
- Entretien, Nettoyage : 553,35 euros
- Papeterie/Bureau/Petits Achats divers : 242,52 euros

-Frais Généraux : 2 410,48 euros

- Assurance : 1 135,07 euros
- Frais Bancaires : 72,10 euros
- EDF Abonnement : 264,43 euros
- Abonnement Site Internet : 129 euros
- Loyer Mairie du Port : 450 euros
- Abonnement Orange Data : 359,88 euros

-Autres Frais : 13 491,56 euros

- Matériel et réparation : 5 553,58 euros
- Entretien divers : 2 819,73 euros
- Réparation dégâts Cyclone : 4 700 euros
- Challenge Carabine : 418,25 euros

Au Poste des recettes, nous relevons un total de 253 627,50 euros comprenant :

-Différentes Recettes : 269 036,79 euros dont :

- Solde Exercice 2020/2021 : 206 816,42 euros
- Cotisations des Adhérents : 39 870 euros
- Initiations et Invités : 4 575 euros
- Subvention FFTIR : 9 000 euros
- Produits Financiers : 446,20 euros
- Diverses Ventes (Textile, munitions) et paiement sinistre : 6 879,17 euros

La Trésorière fait un éclaircissement sur la répartition du montant de la Licence.

Le Président expose la stratégie financière du Club et justifie la rigueur budgétaire au vue de la précarité de notre implantation.

Il propose aux adhérents que les votes d'approbation se fassent à main levée.
Aucune opposition n'est formulée par l'assemblée.

Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat courant sur les comptes de placement du CTPN.
Le Président propose aux adhérents que les votes d'approbation se fassent à main levée.

Aucune opposition n'est formulée par l'assemblée.

Le placement de l'excédent est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

MISE EN CONFORMITÉ POUR PROCEDER AUX OPERATIONS COMPTABLES SUR LES COMPTES BANCAIRES DU CLUB PAR LE PRÉSIDENT ET A LA TRÉSORIERE -APPROBATION.

Le Président et la Trésorière expliquent la nécessité de l'approbation de cette motion pour la bonne marche bancaire de notre association. En effet ce vote permettra la mise en conformité de nos actions financières dans la gestion quotidienne des comptes du Club.

Il est rappelé que c'est le Président qui est responsable de la bonne tenue et sincérité des comptes de notre association.

Cette motion est donc mise aux votes des adhérents.

Le Président propose aux adhérents que les votes d'approbation se fassent à main levée.
Aucune opposition n'est formulée par l'assemblée.

La mise en conformité est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité.



VŒUX DES ADHERENTS ET QUESTIONS DIVERSES

Il n'est parvenu aucune question à l'attention du Comité Directeur.
Ce chapitre est donc clôturé d'office.

Un adhérent souhaite que les horaires 50 et 25m soient mieux respectés.
Il sera demandé plus de rigueur dans la mise à disposition des pas de tir afin de ne pas pénaliser les pratiquants de chaque créneau.

Le Président fera un rappel oral en ce sens avant de formaliser ce rappel.

Il est demandé si des challenges Ecole de tir sont prévus sur la nouvelle année sportive.

Le Président indique que la crise sanitaire étant derrière nous, ce type de rassemblement sera de nouveau planifier.

Une réflexion est faite sur l'organisation des séances de tir sur gongs.
Plus généralement se pose le problème de la disponibilité des encadrants CAC.
Le Président fera un rappel sur les engagements pris par les stagiaires lors de la formation.

Un adhérent propose de modifier les installations pour faciliter la pratique de cette activité.

Le dispositif de gongs n'appartient pas au CTPN, il est mis à disposition gracieusement par la Ligue.

La mise en place de nouvelles sessions formation CAC sera soumise à la ligue.

Le Président veillera au respect de la fonction CAC sur les pas de tir du CTPN.

Un adhérent indique avoir pris contact avec la « FRENCH PRECISION RIFLE ASSOCIATION ». Il indique vouloir intensifier la pratique de cette discipline dans notre club en organisant des challenges.

Le prochain Championnat du Monde aura lieu en Italie.

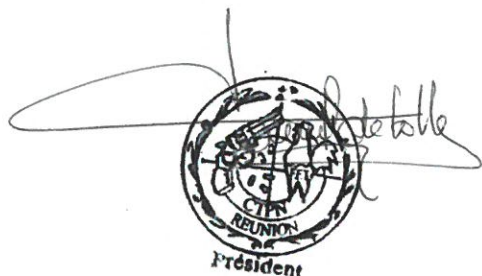
Il nous fera un retour sur ses différentes prises de contact.

Le Président nous informe que les jeux Olympiques Tir auront certainement lieu au CNTS. Les tractations entre le C.O et la FFTIR sont en cours.

◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h38.

Le Président de séance



Le Secrétaire de séance

